

Bulletin trimestriel d'information

Qualité de l'air - Grand Périgueux

octobre à décembre 2025

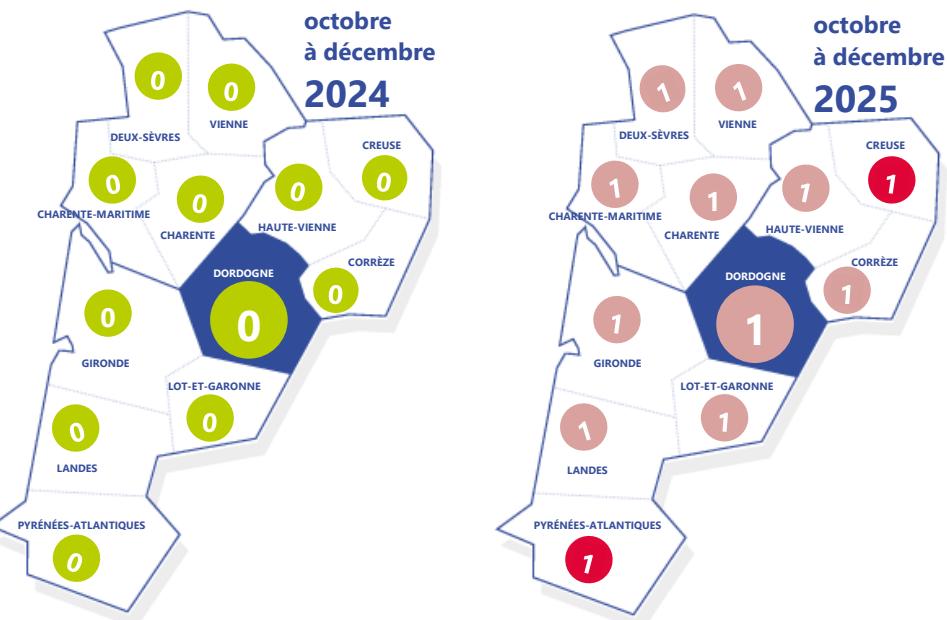
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM₁₀
- SAL PM₁₀
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'Alerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :
majoritairement issu du trafic routier

Particules grossières et fines (PM₁₀ & PM_{2,5}) : sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violets

Dioxyde de soufre (SO₂) :
majoritairement issu des industries et du chauffage domestique



Commentaires

Le **dernier trimestre de l'année 2025** a été marqué par un épisode de pollution d'ampleur régionale. En effet, le 14/11/2025, des **poussières sahariennes** ont traversé le territoire entraînant une augmentation des concentrations en **particules grossières** en Nouvelle-Aquitaine.

Cet épisode de pollution a donné lieu à un dépassement du seuil d'information et de recommandations en **Dordogne**.

En 2024, le dernier trimestre de l'année avait été nettement plus calme avec aucun épisode de pollution recensé.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/12/2025

Exposition	Type de recommandation	PM ₁₀ moy. annuelle	PM ₁₀ - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	12*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	12*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	12*	
	Valeur limite - 35 jours max (1)		1
	OMS - 3 jours max (2)		1
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	8*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	8*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	8*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	8*	
	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		5
	OMS - 3 jours max (2)		30
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	7*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	7*	
	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)		88****
	Valeur cible - 25 jours max (1)		
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	141***	
	OMS - 3 jours max (2)	48	

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatives de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 31/12/2025

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2025

*** Maximum calculé jusqu'au 31/12/2025

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM₁₀ : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- PM₁₀ : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)

Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Commentaires

Au cours des mois d'octobre à décembre 2025, la qualité de l'air est principalement qualifiée de « moyenne » sur l'agglomération du Grand Périgueux.

Il est à noter deux journées qualifiées de « dégradée ». La première a eu lieu le 14/11 en lien avec l'épisode de poussières désertiques sur la région et ayant entraîné une hausse des concentrations en particules grossières. La deuxième a eu lieu le 29/12 en lien avec une augmentation des particules fines due au recours plus intensif au chauffage des logements en raison de températures très froides.

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en particules qui sont responsables de l'indice ATMO.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://tinyurl.com/yr45wuau>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org-mails/m-enregister/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Brûlage des déchets verts : stop aux feux de jardin nocifs !

<https://tinyurl.com/46r8j58b>

Deux projets innovants pour mieux respirer à l'intérieur

<https://tinyurl.com/w395cw8f>

Kit pour les municipales : la qualité de l'air au cœur des programmes

<https://tinyurl.com/2znjt5my>

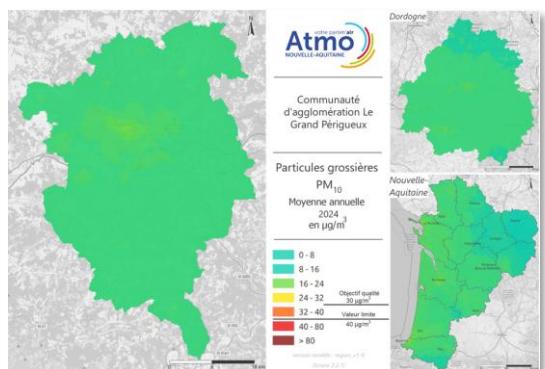


Le Saviez-vous ?

Atlas cartographiques : Nouvelles cartes de la qualité de l'air 2024

Ces cartes haute résolution (10 m) permettent d'évaluer l'**exposition des habitants**, des écosystèmes et des surfaces urbaines et rurales aux **principaux polluants atmosphériques**.

- **dioxyde d'azote** : problématique essentiellement liée aux mobilités dans les grandes agglomérations
- **particules grossières** : polluant très surveillé car impactant la santé respiratoire et cardiovasculaire
- **particules fines** : priorité sanitaire car leur très petite taille leur permet de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et d'augmenter les risques en cas d'exposition chronique
- **ozone** : polluant le plus influencé par les fortes chaleurs et l'un des plus présents dans la saison



Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Bilan édité le 13/01/2026 à 17h15 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine
09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr